

23 nov 2018 -17:27

Appartient à Conseil des ministres du 23 novembre 2018

Exécution du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens et du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'exécution du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, et à la tenue des registres dans les greffes des cours et tribunaux.

L'avant-projet d'arrêté royal vise à remplacer l'arrêté royal du 13 décembre 1968 et contient, outre une mise à jour de certaines dispositions, l'exécution des nouveaux articles 288 et 288bis du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe. Le projet détermine ainsi la procédure de perception et de recouvrement des droits de mise au rôle et l'amende administrative qui sera due en cas de paiement tardif du droit de mise au rôle.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale
rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 00
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>